



# Violences Sexuelles

## Mesures pour agir efficacement dans le secteur du sport

Un enfant sur cinq est victime d'agression sexuelle en Europe (ref Conseil de l'Europe).

Les violences sexuelles ne sont pas des violences faites aux femmes par des hommes mais avant tout des violences commises sur mineurs, par des hommes et par des femmes. Les nouvelles technologies accélèrent la propagation de ces violences et une nouvelle catégorie d'auteurs émerge depuis quelques années : les auteurs mineurs, que notre société ne gère pas et qui constituent une URGENCE de santé publique.

Le monde du sport fonctionne en olympiade ☞ Eviter la dilution d'information et de perte d'expérience en mettant en place une stratégie de type « vaccinal ».

### I. Disposer d'un code pénal cohérent

#### Rendre obligatoire l'inscription au FIJAIVS pour toute condamnation d'agression sexuelle

Tous les auteurs d'agression sexuelle doivent être inscrits au FIJAIVS.  
La correctionnalisation fréquente des faits de viols et le concept d'atteinte sexuelle font que la majorité des auteurs de viols ne sont pas inscrits au FIJAIVS, puisque cela n'est pas obligatoire pour les délits sexuels.  
Cette situation entraîne « l'inutilité » des contrôles réalisés lors de l'établissement des cartes professionnelles des éducateurs sportifs

☞ Ajouter un Article  
« Toutes les infractions pénales en matière d'agressions sexuelles donnent lieu à une inscription au FIJAIVS »

#### Rendre obligatoire le contrôle des casiers judiciaires de tout encadrant de mineurs y compris les bénévoles

Un auteur d'agression sexuelle sur mineurs va se rendre utile là où les mineurs se trouvent.

☞ Ajouter un Article  
« Contrôle des casiers judiciaires de tous les encadrants de mineurs, quel que soit le secteur y compris celui de la culture »

#### Poser l'imprescriptibilité des agressions sexuelles sur mineurs

Un auteur d'agression sexuelle est un auteur à répétition tant qu'il n'est pas guéri. Un auteur d'agression sexuelle fait des dizaines voire des centaines de victimes.  
Plus le temps passe plus il y a des preuves quand on se donne la peine de les chercher.

☞ Ajouter un Article  
« Imprescriptibilité des agressions sexuelles sur mineurs »

## II. Se donner les moyens d’agir en toute sérénité

<b>Mettre en place des équipes projet sur le sujet des violences sexuelles</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Constitution d’une équipe projet dont la première tâche doit être la mise en place de procédures assurance qualité pour anticiper et gérer toutes les problématiques liées aux violences sexuelles</li></ul>
<b>Mettre en place un/des référents « violences sexuelles » dans toutes les structures</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Former un/des référents en fonction de la taille de la structure</li><li>☞ Communiquer à toutes les parties les noms et moyens de joindre les référents</li><li>☞ Donner aux référents les locaux/outils de la confidentialité</li></ul>
<b>Prendre en compte les spécificités touchant les personnes en situation de handicap</b>	
Les personnes en situation de handicap sont particulièrement exposées aux situations de violence en intra-familial et en milieu institutionnel.	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Intégrer dans toutes les procédures les problématiques liées à une situation de handicap (exemple : disposer des outils pour recueillir la parole d’un enfant muet)</li></ul>
<b>Identifier et mettre en place un réseau de professionnels/de structures permettant la gestion de toutes les problématiques liées aux violences sexuelles</b>	
La transversalité est fondamentale en matière de violences sexuelles.	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Réseau à formater en fonction de la nature et des besoins de chaque type de structure</li><li>☞ Formaliser avec une procédure assurance qualité la gestion de ce réseau</li></ul>

## III. Contribuer à l’épidémiologie en recensant les cas

<b>Un observatoire national des violences sexuelles pour quantifier et effectuer un suivi épidémiologique</b>	
Dimensionner le sujet des violences sexuelles dans le monde du sport c’est se donner les moyens d’une lutte efficace et de la pertinence des actions de prévention.	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Concentration des données de toutes les sources d’information (police, gendarmerie, tribunaux, médical, sport, éducation, ...) sur le modèle du système de déclaration obligatoire des IST</li></ul>

## IV. Faire réaliser ce qu'est la violence et clairement l'interdire

<b>Informé de ce qu'est la violence en général et la violence sexuelle en particulier</b>	
<p>Informé sur les définitions des violences et leurs répercussions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Information de tous publics sur les définitions de la violence, les condamnations et les conséquences des violences sexuelles <b>Conférences, livret d'information</b></li> <li>☞ Information en milieu professionnel avec inclusion dans le règlement intérieur des entreprises/associations de la définition de la violence sexuelle et des peines encourues <b>Mise en conformité juridique</b></li> <li>☞ Information des professionnels des media sportifs avec mise à disposition d'une <b>trousse media</b></li> </ul>
<b>Former sur le sujet des violences sexuelles tous les encadrants du monde sportif</b>	
<p>Former, c'est permettre à toute personne de se sentir en sécurité avec le sujet et de savoir les conduites à tenir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Intégrer une formation initiale dans toutes les formations diplômantes</li> <li>☞ Intégrer le sujet en formation continue</li> <li>☞ Former en urgence tout le corps sanitaire encadrant des sportifs et avoir un référent médical dans chaque structure</li> </ul>
<b>Condamner fermement et sans délai les actes de violence</b>	
<p>Ne pas laisser la violence sexuelle et/ou des comportements irrespectueux s'exhiber impunément. Violence = racine de la violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Condamner fermement tout comportement violent (y compris d'athlètes de haut niveau importants pour l'Equipe de France qui doit être un modèle) sur les terrains sportifs et le non-respect des arbitres (sanction pénale et/ou travaux d'intérêt général)</li> <li>☞ Sanctionner les clubs dont les supporters ont des comportements violents. Les clubs sont responsables de leurs supporters. Avoir le courage d'arrêter un match et de déclasser un club</li> </ul>
<b>Favoriser l'ouverture de la parole sur le sujet des violences sexuelles</b>	
<p>Afficher clairement la volonté d'entendre, sans tabou.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Campagne en capitalisant sur ce qui est déjà fait ; ex : « Start to talk » du Conseil de l'Europe qui a l'intérêt de montrer la dimension universelle du sujet dans un monde du sport qui se confronte à l'international</li> </ul>

### **Savoir recueillir la parole d'une personne victime de violences sexuelles**

Les violences sexuelles peuvent survenir dans le cadre sportif, mais un enfant peut être amené à parler à quelqu'un de confiance. Un éducateur sportif peut être une personne de confiance.

- ☞ Former les encadrants du sport au recueil de la parole d'une personne victime de violences sexuelles
- ☞ Formaliser avec une procédure assurance qualité le recueil de la parole afin de protéger la personne qui dépose la parole comme celle qui l'accueille (cf présentation en plénière du Dr Guérin)
- ☞ Informer toutes les parties sur les portails de déclaration en ligne (pré-plainte, plainte, plateforme pharos)

### **Savoir dépister les violences sexuelles sur mineurs et les signaler**

Un enfant victime d'inceste (3/4 des agressions sexuelles sur mineurs) ne peut généralement pas parler à sa famille et s'il le fait ne sera pas toujours protégé.

Tous les encadrants de mineurs, y compris dans le monde du sport, doivent être formés aux signaux d'alerte.

- ☞ Former les professionnels du monde du sport au dépistage des violences sur mineurs en leur apprenant les signaux d'alerte, y compris ceux spécifiques pouvant s'exprimer dans le cadre sportif (ex : le syndrome de la 2<sup>e</sup> place ou du pied du podium)
- ☞ Former les professionnels du monde du sport au signalement et à la déclaration d'information préoccupante
- ☞ Formaliser avec une procédure assurance qualité la prise en charge d'un enfant victime dépisté

## **V. Valoriser la dimension sportive**

### **Valoriser les « belles » valeurs du sport, un acte majeur de prévention**

- ☞ RESPECT de soi, RESPECT de l'autre

### **Utiliser l'impact du travail corporel dans un parcours de soins de violences sexuelles**

La violence sexuelle réalise avant tout un traumatisme corporel et sensoriel. Le travail thérapeutique doit prendre en compte la réparation du corps. Identifier les transferts thérapeutiques faisables à partir d'une posture ou d'un geste sportifs c'est permettre un parcours de soins de violences sexuelles plus pertinent et plus rapide.

- ☞ Inscrire les ateliers thérapeutiques en réparation de violences sexuelles faisant l'objet d'un protocole médicalisé dans le cadre du sport santé (toutes les personnes victimes de violences sexuelles ne sont pas en ALD 30)

## VI. Faire de la prévention, une priorité, sur un mode vaccinal

<b>Engagement visible de toutes les structures</b>	
Une « vaccination » régulière	☞ Charte de bonne conduite signée par CNOSF et fédérations sportives lors des signatures de conventions d'objectifs
Création et mise à disposition d'outils de prévention	☞ Outils de communication à destination des fédérations, CDOS, associations <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Guide juridique, méthodologique et pédagogique</li> </ul> Valise pédagogique pour la formation des conseillers techniques et sportifs, des cadres et éducateurs sportifs (DVD et guide d'accompagnement)
Actions de prévention transversales	☞ Sessions d'information et de sensibilisation en partenariat avec CROS, rectorat, protection judiciaire de la jeunesse, Conseils Régionaux et Généraux, associations...
<b>Sensibiliser au respect de l'intimité</b>	
	☞ Demander l'autorisation de toucher (entraîneurs, kiné, ...) ☞ Vestiaires adaptés avec des douches individuelles dans toutes les infrastructures sportives – les personnes doivent avoir le choix de l'individuel ou du collectif
<b>Ne pas créer de situation à risque</b>	
Prendre en compte les spécificités du secteur du sport	☞ Un mineur ne peut être seul avec un entraîneur ☞ Pas de majeur dans les vestiaires de mineurs ☞ Pas de majeur dans les chambres de mineurs lors de déplacements en compétition ☞ Chambres différentes pour garçons et filles lors des déplacements en compétitions

<b>Contrôle des intervenants auprès des mineurs</b>	
Mettre en place une traçabilité des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Carte professionnelle pour toutes les personnes intervenant dans un établissement sportif quelle que soit sa fonction (y compris de la sous-traitance), rémunérées ou non, avec contrôle du casier judiciaire et du fichier FIJAISV, renouvelable tous les 3 ans</li> <li>☞ Traçabilité des bénévoles, incluant les parents accompagnateurs sur des compétitions par la prise d'une licence bénévole à 1 euro</li> </ul>
Dépister les personnes connues de la justice pour des infractions à caractère sexuel ET/OU des actes de violence sur personne et circulation appropriée de de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Fichier des éducateurs sportifs professionnels <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carte professionnelle obligatoire avec vérification des casiers judiciaires : ne doit pas relever des services déconcentrés car mauvaise communication entre les départements et les régions</li> <li>▪ Fichier des interdits professionnels : ne doit pas relever des services déconcentrés</li> <li>▪ Opacité des libellés d'interdictions d'exercice à lever</li> </ul> </li> <li>☞ Coordination internationale : coopération Europol et Interpol</li> </ul>
Centralisation des interdits professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Obligation aux fédérations sportives d'utiliser une procédure nationale et spécifique de signalement des interdits professionnels avec accusé de réception engageant juridiquement tous les destinataires</li> </ul>
<b>Contrôle des structures publiques et privées organisant des séjours avec mineurs</b>	
Contrôle des stages sportifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Vérification de la conformité des déclarations obligatoires</li> </ul>
<b>Adapter les actions de prévention au public cible</b>	
<p><i>Mineurs</i></p> <p>Articuler la prévention des violences et le savoir-vivre ensemble avec la prévention en milieu scolaire : la loi n'est pas appliquée (intervention 3 fois par niveau de classe de la petite section de maternelle à la terminale) mais le travail est possible en milieu sportif si la volonté est là.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Prévention adaptée à chaque âge</li> <li>Eviter de créer des traumatismes en faisant peur aux enfants</li> <li>Exemple : programme de prévention SVS en « âge » scolaire : les messages/actions clés peuvent être répétés dans le cadre sportif pour un meilleur ancrage (annexe 1)</li> <li>☞ Prévention pour les sportifs scolarisés en internat (ex INSEP)</li> </ul>

## VII. Promouvoir l'égalité hommes/femmes

<b>Respecter hommes et femmes à l'identique</b>	
C'est respecter dans toutes les dimensions.	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Parité dans les gouvernances, dans les salaires, dans les primes</li><li>☞ Cela impacte la conscience du RESPECT</li></ul>

## VIII. Obtenir les moyens d'agir...

<b>Le coût des répercussions des violences sexuelles est de 10 milliards d'euros par an pour la Sécurité sociale et de 100 milliards d'euros si l'on ré-intègre tous les coûts sociaux</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Investir en prévention et soin a un impact majeur sur le budget de l'Etat avec un retour sur investissement qui peut être rapide</li></ul>
<b>Sport : vitrine de l'Etat</b>	
Le monde du sport a une dimension internationale forte et est une vitrine de l'état.	<ul style="list-style-type: none"><li>☞ Rappeler cette vitrine pour obtenir des moyens</li><li>☞ Utiliser la visibilité des JO PARIS 2024 pour porter des projets pertinents sur le sujet des violences sexuelles</li></ul>

## Annexe 1



# SVS Maternelle / Terminale

### MATERNELLE

Thème général : PRENDRE CONSCIENCE DE MON CORPS

Petite section	Sentir mon corps
Moyenne section	Explorer mes limites
Grande section	Protéger mon territoire

### ELEMENTAIRE

Thème général : RESPECTER MON CORPS ET LE CORPS DE L'AUTRE

CP	Mon corps m'appartient
CE1	J'écoute mon corps
CE2	Je sais dire STOP
CM1	J'ose dire ce qui me dérange
CM2	Je respecte l'autre

### COLLEGE

Thème général : S'AFFIRMER ET SAVOIR DIRE NON

6e	Moi et les autres
5e	Oui, je change
4e	Les différents types de violences
3e	Construire mes relations

### LYCEE

Thème général : RESPECTER ET FAIRE RESPECTER LES DROITS ET LES DEVOIRS DE CHACUN

2nde	La violence sexuelle, qu'est-ce que c'est ?
1ère	Relation amoureuse et agression sexuelle, où est la limite ?
Terminale	Le désir, jusqu'ou ?